

Commune de VAL-D'USIERS – Réunion du conseil municipal du 6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 juin à vingt heures,  
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,  
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

**Etaient présents :**

Michaël AMEIL, Pierre AUDY, Christiane BADOZ, Jacques BAUD, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Jean-Luc BONNEFOY, Sandrine BORNE, Eric BOURGEOIS, Claudine CATTET, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Aurélien DORNIER, Gérard GILLET, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Mireille GRANDJEAN, Ahmed KALLAL, Jean-Louis MARION, Marion MYOTTE-DUQUET, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Danielle BASSIGNOT à Aurélien DORNIER, Vanessa GENDROZ à Sylvain BOLE, Caroline GRANDJEAN à Christiane BADOZ, Anne MOREL à Jean-Louis MARION, Nicolas MUYARD à Mireille GRANDJEAN, Vincent ROGNON à Ahmed KALLAL.

**Absents :**

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Julien DORNIER, Thomas CHABOD, Laurent LEHMANN, Thibaut MAGNET.

**Absents excusés :**

**Secrétaire de séance :** Christiane BADOZ.

La séance est ouverte à 20h00.

## CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL

### **OBJET DE LA SEANCE**

- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 9 mai,
- Appel d'offres pour le gymnase polyvalent ;
- Bulletin municipal / Forum associations ;
- Tour de France ;
- Vente du boxer ;
- Recensement.
- Gardiennage de l'église de "Sombacour" ;
- Sono église de "Goux" ;
- Vente terrain école/périscolaire ;
- Prix de l'eau pour la période 2025-2026 ;
- Attributions des logements route du Val, rue de la Corvée ;
- Questions diverses.

### Nomination d'un secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme Mme BADOZ Christiane pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal du 9 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour : convention pour le prêt de grilles d'exposition.

### Délibération n°20250606\_001 : Attribution de la mission AMO pour la construction d'un gymnase polyvalent

Monsieur le Maire expose que la commune dispose d'un terrain à côté de l'école de Sombacour, lequel est constructible, où il est prévu la réalisation d'un gymnase polyvalent. Dans le cadre de ce projet, il convient de recruter un AMO pour constituer le cahier des charges. Une publication a été réalisée. 7 entreprises ont répondu. Les plis ont été ouverts et analysés par la commission.

Au vu du rapport d'analyse des offres effectué, il est proposé au conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise MP Conseil 67300 Schiltigheim pour un montant HT de 34 010 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un gymnase polyvalent à l'entreprise MP CONSEIL pour un montant de 34 010 € HT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché mentionné ci-dessus et les pièces afférentes.

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La transmission en Sous-Préfecture le 13 juin 2025  
La publication le 13 juin 2025

### Délibération n°20250606\_002 : Vente d'un véhicule - boxer

Monsieur le Maire rappelle qu'une commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider de vendre des biens mobiliers et d'en fixer librement le prix.

A cet effet, la commune est propriétaire du matériel suivant : véhicule de type Boxer. Ce matériel n'a plus d'utilité actuellement, il est donc proposé de procéder à sa vente.

La mise en vente a fait l'objet d'une annonce détaillée par voie d'affichage et sur le site internet de la commune, avec un prix minimum. Le bien a été vendu à l'acheteur qui a déposé l'offre la plus élevée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- d'approuver la vente du véhicule de type Boxer ;
- de fixer le prix de vente à 5 500 € ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 13 juin 2025

La publication le 13 juin 2025

#### **Délibération n°20250606\_003 : Achat d'un broyeur d'accotement**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de s'équiper d'un broyeur d'accotement neuf de type Rotoflex AG 2000 pour un montant de 11 200 € HT après avoir comparé plusieurs devis. L'entreprise Coste est retenue et reprendra 2 épareuses pour un montant de 3 000 €.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 3 voix contre, 5 abstentions et 21 voix pour :**

- décide d'acheter un broyeur d'accotement d'un montant de 11 200 € HT à l'entreprise COSTE d'Oye-et-Pallet ;
- dit que la dépense sera imputée au compte 2157 ;
- décide de valider la reprise de deux épareuses pour un montant de 3 000 € et de sortir les biens de l'inventaire communal ;
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2025

La publication le 16 juin 2025

## **Délibération n°20250606\_004 : Achat d'une balayeuse**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de s'équiper d'une balayeuse ramasseuse neuve de type Emily Masterclean 160 pour un montant de 14 500 € HT après avoir comparé plusieurs devis. L'entreprise Déméterre est retenue et reprendra une balayeuse Bugnot pour un montant de 500 € HT ainsi qu'une étrave Sicométal GM20 pour un montant de 2 000 € HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 3 voix contre, 5 abstentions et 21 voix pour :**

- décide d'acheter une balayeuse ramasseuse d'un montant de 14 500 € HT à l'entreprise Déméterre de Saône (25660) ;
- dit que la dépense sera imputée au compte 2157 ;
- décide de valider la reprise d'une balayeuse et d'une étrave pour un montant de 2 500 € HT et de sortir les biens de l'inventaire communal ;
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2025

La publication le 16 juin 2025

## **Délibération n°20250606\_005 : Indemnités pour le gardiennage de l'église de Sombacour**

En application à la circulaire du 8 janvier 1987, concernant les indemnités pour le gardiennage des églises communales, le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés du gardiennage pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités.

Ces indemnités s'élèvent à hauteur de 503,42 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte et de 126,91 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de reconduire l'indemnité de gardiennage pour l'église de la commune déléguée de Sombacour à hauteur de 300 € à Monsieur Louis Sievert.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2025

La publication le 16 juin 2025

### **Délibération n°20250606\_006 : Achat d'une sono – église de Goux**

Monsieur le Maire indique que divers problèmes ont été relevés concernant la sonorisation à l'église de Goux. Par conséquent, un devis a été demandé pour le remplacement de la sono (table de mixage, amplificateur, enceintes). L'entreprise Atomix a été retenue pour un montant de 4 799,70 € HT.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- décide d'acheter une sono pour l'église de Goux d'un montant de 4 799,70 € HT à l'entreprise Atomix de Thise (25220) ;
- dit que la dépense sera imputée au compte 2188 ;
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 20 juin 2025

La publication le 20 juin 2025

### **Délibération n°20250606\_007 : Prix de l'eau et de l'assainissement 2025/2026**

La commission s'est réunie pour proposer les nouveaux tarifs de l'eau et de l'assainissement.

La période s'étend du 01/07/2025 au 30/06/2026.

Il conviendra d'ajouter au prix de l'eau et de l'assainissement les redevances fixées chaque année par l'Agence de l'eau.

**Le conseil après avoir délibéré, à 16 voix pour cette proposition et à 13 voix pour une autre proposition, décide de changer le prix de l'eau soit :**

EAU

*Location de compteur :* 20 € par an  
*Le m<sup>3</sup> d'eau :* 2,30 € / m<sup>3</sup>

**Le conseil après avoir délibéré, à 17 voix pour cette proposition et à 12 voix pour une autre proposition, décide de changer le prix de l'assainissement soit :**

**ASSAINISSEMENT**

*Le m<sup>3</sup> d'assainissement :* 4,50 € m<sup>3</sup>  
*Part fixe :* 15 € par an

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2025  
La publication le 16 juin 2025

**Délibération n°20250606\_008 : Changement de locataire – rue de la Corvée**

Monsieur le maire rend compte de la vacance d'un logement communal (Goux : rue de la Corvée).

La commission s'est réunie pour attribuer ce logement.

Après concertation et délibéré :

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'attribuer la location de l'appartement à Mr DEBA Nicolas à compter du 15/06/2025 ;
- D'établir un nouveau bail. Loyer mensuel 650 € ;
- Que le loyer sera révisé tous les ans au 15 juin ;
- Une caution correspondant à un mois de loyer sera encaissée par le percepteur.

Certifié exécutoire compte tenu de :  
La transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2025  
La publication le 16 juin 2025

### **Délibération n°20250606\_009 : Changement de locataire – 227 route du Val**

Monsieur le maire rend compte de la vacance d'un logement communal (Sombacour : 227 route du Val).

La commission s'est réunie pour attribuer ce logement.

Après concertation et délibéré :

Le conseil décide à l'unanimité :

- D'attribuer la location de l'appartement à Mr FAIVRE Théo à compter du 01/08/2025 ;
- D'établir un nouveau bail. Loyer mensuel 821,99 € ;
- Que le loyer sera révisé tous les ans au 1<sup>er</sup> août ;
- Une caution correspondant à un mois de loyer sera encaissée par le percepteur.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 16 juin 2025

La publication le 16 juin 2025

### **Délibération n°20250606\_010 : Prêt de grilles d'exposition**

Madame l'Adjointe à la communication indique que la commune, dans le cadre de sa politique de soutien à la vie locale, prête des grilles d'exposition à toutes les associations du Val d'Usiers ainsi qu'aux écoles. La mise à disposition des grilles est gratuite et sans dépôt de garantie. Exceptionnellement, des associations et des communes de la CCA 800 sont susceptibles de bénéficier de ce prêt de matériel mais avec un dépôt de garantie de 80 € par grille. Les réservations se feront en mairie ou par e-mail (à la communication).

Après concertation et délibéré :

Le conseil décide à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la convention relative au prêt des grilles d'exposition.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 20 juin 2025

La publication le 20 juin 2025

## **Bulletin municipal et forum des associations**

Le P'tit val n°3 sera distribué fin juin.

Le forum des associations aura lieu le 6 septembre à la salle des fêtes de Bians de 9h30 à 12h00. Il sera possible de retirer la carte avantages jeunes à cette occasion.

### **Tour de France**

Le Tour de France traversera la commune le samedi 26 juillet (Grande rue). Une fan zone sera installée place Lonchamp de 11h00 à 18h00 (écran géant, fanfare, groupe de musique, animations, buvette et petite restauration). Les « permis vélo » seront remis aux élèves vers 11h30. La commune pourra participer financièrement si besoin à hauteur de 500 €.

Fanions : ceux de la Sombac'fouille seront utilisés.

### **Recensement de la population**

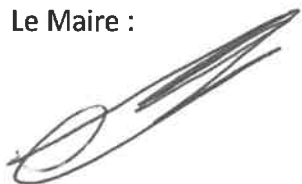
L'enquête aura lieu du 15 janvier au 14 février. Le coordonnateur communal sera Marion Myotte-Duquet.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- PLUi, zone à destination touristique : HenCor a déposé une demande pour l'acquisition de la parcelle. A voir ce qu'il est possible de faire dessus et les contraintes que cela peut engendrer. Il est possible de faire un bail également. Le terrain représente environ 50 ares. Une réflexion va être menée : vente, échange, bail ?
- Ressources humaines : demande de mutation de Mme Bourgeois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.
- Fête de Goux : prévoir pour 2026 2 places de stationnement pour une famille qui habite juste à côté + déplacer la benne à ordures ménagères.
- ONF : la commune aura bientôt un nouvel interlocuteur début juillet pour les 3 anciennes communes.
- Vitesse rue des Creux : essayer d'installer des coussins berlinois.
- Eau : de l'eau est disponible pour les animaux non domestiques au réservoir de Sombacour.
- Fête des pères : vendredi 13 juin.

Prochaine réunion : mercredi 9 juillet 2025 à 20h00

Le Maire :



Christiane BADOZ :

